

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 31 mars 2017 et affichée le 31 mars 2017

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Céline CAMPION, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Damien DAL MAGRO à Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI

M. Jean VIGNOLI à Mme Colette NEGRI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

Mme Jennifer MUSZYNSKI

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistaient également à la séance : Mme Corinne SCHLINCKER, Mme Sandrine WOJCIECHOWSKI, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Fixation des taux des trois taxes directes locales,
- Vote des Budgets primitifs 2017,
- Attribution de subventions aux associations d'Ennery,
- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2018,
- Création des emplois saisonniers,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers.

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2017-17 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les taux, sans variation, des trois taxes directes locales pour l'année 2017 à :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Variation de taux	Produit en résultant
Taxe d'habitation	1 685 000	8.45 %	0 %	142 383
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 795 000	8.54 %	0 %	494 893
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 600	44.33 %	0 %	10 0 19
Total				647 295

- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-18 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**1. BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE D'ENNERY**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. KOULMANN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 939 794.42	13 939 794.42
Section d'investissement	13 964 611.71	13 964 611.71

- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2. BUDGET PRIMITIF 2017 - CHAMBRE FUNÉRAIRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. KOULMANN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2017 de la Régie de la Chambre Funéraire d'Ennery, arrêté comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	5967.57	5967.57
Section d'investissement	0.00	0.00

- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-19 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET ANCIENS MILITAIRES FRANÇAIS D'ENNERY ET ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des anciens combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 720 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-20 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES (AIPE)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association indépendante des parents d'élèves, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-21 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'ENNERY, RIVE DROITE ET SES ENVIRONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Amicale des Donneurs de Sang, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 762 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-22 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ARDILLON

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ennery-Fitness, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 1 153 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-23 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association GROUPE VOCAL ARPEGE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association GROUPE VOCAL ARPEGE, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 677 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-24 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ATELIER COUTURE ET CREATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Atelier Couture et Création, dont le siège est à Ennery a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 474 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-25 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : ASSOCIATION DES BLOUSES ROSES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Blouses Roses, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 208 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-26 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association COMITE COMMUNAL D'ORGANISATION DES FETES D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Communal d'Organisation des Fêtes d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière à hauteur de 18 000 €.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 18 000 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-27 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CLUB DE L'AMITIE DES SENIORS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Club de l'Amitié des Séniors dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 379 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-28 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association CAROTTE SAUVAGE (CULTURE ET LOISIRS)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Carotte sauvage (Culture et loisirs), dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 282 €,

- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-29 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association DOJO ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ennery-Fitness, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 2 538 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-30 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DANSE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 21 849 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-31 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association ENNERY FITNESS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ennery-Fitness, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-32 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association FOYER CULTUREL D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Foyer culturel d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 285 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-33 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association JEUNESSE SPORTIVE OUVRIERE D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Jeunesse Sportive Ouvrière d'Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 12 000 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-34 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association VENTS D'EST ORCHESTRE D'HARMONIE INTERCOMMUNAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Vents d'Est Orchestre d'Harmonie Intercommunal, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 2 960 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-35 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association LA PAUSE YOGA

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que La Pause Yoga, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017.

Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 308 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-36 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association SPORTING CLUB D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Sporting Club d'Ennery dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 2 500 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-37 Attribution de subvention aux associations d'Ennery : association TENNIS CLUB ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Tennis club Ennery, dont le siège est à Ennery, a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

L'association a formulé cette demande sur la base du dossier de demande de subvention 2017. Compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, la Commission des Finances propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention à l'association à hauteur de 4 392€,
- décide que cette dépense est imputée au chapitre 65 du budget principal 2017,
- charge Mme le Maire de signer la convention de subventionnement avec l'association,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2017-38 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2018, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2018.

Pour l'année 2018, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à **2** ; il est donc nécessaire de tirer au sort 6 noms de personnes sur les listes électorales.

Madame le Maire,

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/DCL/4/39 en date du 03 mars 2017 fixant la répartition des jurés pour l'année 2018 en vue de la formation du jury criminel,
Procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2018 du Jury Criminel :

N° de l'électeur	Prénom, NOM	Adresse
1504	Jean-Luc Wahl	2 rue du Muguet
1197	Marie-Claude (Pygmalion) Lusson	7 rue des Chardonnerets
0731	Devrim (Günbay) Kilic	1 route de Flevy
0020	Vivien André	20 rue des Jardins
1083	Dominique Oury	4 rue de la Porte Haute
0737	Denis Klein	7 rue Thiébault de Heu

2017-39 CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° relatif à l'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune d'Ennery connaît un accroissement saisonnier d'activité, pendant la période de mi-avril à fin septembre, dans le domaine des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts,

Considérant que pour assurer cet accroissement d'activité, la commune d'Ennery peut avoir recours à des emplois saisonniers,

Afin de satisfaire au mieux les demandes d'emploi et les besoins du service technique, Madame le Maire propose de répartir les postes de la manière suivante, en 2017 :

- La durée du temps de travail de chaque poste est fixée à 35 heures,
- 76 postes sont ouverts durant la période du 10/04/17 au 30/09/17,
- La durée du contrat de travail est fixée en nombre de semaine, soit en nombre de poste. Elle pourra varier d'une, deux, trois semaines ou plus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide, afin d'optimiser les emplois saisonniers, d'ouvrir sur la période du 10/04/2017 au 30/09/2017, 76 postes de saisonniers sur le grade d'adjoint technique, d'une durée de 35 heures par poste.
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

• Décisions par délégation de pouvoir :

• 2017-08

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise PORTAKABIN pour la location temporaire de bâtiments modulaires dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 80 385.43 € TTC

• 2017-09

Règlement de l'état des frais concernant un procès-verbal de constat du 24/02/2017, dus à ACTA Etude d'Huissiers de Justice, pour le dossier N° guer-13-370856 commune d'ennery/constat, s'élevant à 475,00 €

- **2017-10**

Règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER & DE ZOLT pour le dossier n° 16041, facture N° 8465 du 11/02/2017 s'élevant à 3000 €.

- **2017-11**

Signature de l'avenant à la convention n°441 du 16/08/2016 dont l'objet est de fixer les montants des cotisations de la médecine préventive pour l'année 2017, comme suit :

- Coût pour un agent soumis à surveillance médicale simple : 92.18 € TTC,
- Coût pour un agent soumis à surveillance médicale particulière : 102.53 € TTC.

➤ **DIVERS** :

- **Prochain Conseil Municipal** : en mai 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h

Le Maire,
Ghislaine MELON